



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 janvier 2010  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 14 janvier 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre ci-jointe, datée du 9 janvier 2010, que m'a adressée le Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, Gyan Chandra Acharya, pour demander, au nom de son gouvernement, que le mandat actuel de la Mission des Nations Unies au Népal soit prorogé, du 23 janvier au 15 mai 2010.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**



## Annexe

### **Lettre datée du 9 janvier 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander que le mandat actuel de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) soit prorogé jusqu'au 15 mai 2010 pour que la Mission puisse poursuivre ses travaux. Le Gouvernement népalais a décidé de demander cette prorogation compte tenu de la période de transition que traverse actuellement le pays, conscient qu'il est du rôle important d'appui et de facilitation que joue la MINUNEP, dans le cadre de son mandat, en ce qui concerne le processus de paix népalais, depuis sa création par la résolution 1740 (2007) du Conseil de sécurité et l'adoption des différentes résolutions portant prorogation de ce mandat.

L'évolution de la situation dans le pays depuis novembre 2006 nous donne des raisons d'être optimistes quant à l'orientation générale du processus de paix au Népal. Malgré les efforts résolus, des retards et des obstacles sont inévitables dans le processus de transition devant permettre de passer de la période de conflit à une situation d'après conflit. Toutefois, le Gouvernement et les principaux partis politiques népalais demeurent tout à fait résolus à mener rapidement le processus de paix à sa conclusion heureuse.

Les comités de l'Assemblée constituante ont tenu des débats approfondis sur diverses questions complexes et importantes et plusieurs ont soumis leurs contributions aux organes délibérants de cette assemblée. Le Gouvernement et les principaux partis politiques népalais sont résolus à rédiger une nouvelle constitution et à la promulguer d'ici à mai 2010.

Entre-temps, la démobilisation des enfants désarmés vivant dans les cantonnements a déjà commencé et nous comptons mener cette opération à terme d'ici la fin du mois prochain. De même, le Comité spécial et le Comité technique intensifient leurs travaux concernant l'intégration et la réinsertion des combattants du Parti communiste népalais-maoïste vivant dans les cantonnements. Nous voulons espérer que le Comité spécial achèvera ses travaux avant la promulgation de la nouvelle constitution.

Compte tenu des faits exposés ci-dessus, le Gouvernement népalais demande que le mandat de la MINUNEP soit prorogé pour une période plus courte, jusqu'au 15 mai 2010.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Gyan Chandra **Acharya**